

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Date d'exécution: 14 août 2024

Date d'édition: 14 oct. 2024

Version: 2



## 618 Alfa Nettoyant pour pistolet en aérosol

### RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise

#### 1.1. Identificateur de produit

**Nom commercial du produit/désignation:**

618 Alfa Nettoyant pour pistolet en aérosol

**N° de l'article:**

6180500

**UFI:**

52X7-YSNY-W10X-YT4J

#### 1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

**Usage de la substance/du mélange:**

Nettoyant pour mousse de polyuréthane fraîche et pistolet

#### 1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

**Fournisseur (fabricant/importateur/représentant exclusif/utilisateur en aval/revendeur):**

**Alfa GmbH**

Ferdinand-Porsche-Str. 10

73479 Ellwangen

Germany

**Téléphone:** DE: +49 (0)7961-57 99 0 AT: +43 (0)5572-40 99 9 FR: +33 (0)9.86.87.86.05

**Télécopie:** +49 (0)7961-57 99 25

**E-mail:** kontakt@alfa-direkt.de

**Site web:** DE: www.alfa-direkt.de AT: www.alfa-direkt.at FR: alfa-direct.fr

**E-mail (personne compétente):** E-Mail: contact@alfa-direct.fr

#### 1.4. Numéro d'appel d'urgence

24h: FR: +33 03.83.22.50.50

### RUBRIQUE 2: Identification des dangers

#### 2.1. Classification de la substance ou du mélange

**Classification selon règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]**

Classes de risques et catégories des risques	Mentions de danger	Procédure de classification
Aérosols ( <i>Aerosol 1</i> )	H222; H229: Aérosol extrêmement inflammable. Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur.	D'après les données d'essais.
Lésions oculaires graves/irritation oculaire ( <i>Eye Irrit. 2</i> )	H319: Provoque une sévère irritation des yeux.	Méthode de calcul.
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) — exposition unique ( <i>STOT SE 3</i> )	H336: Peut provoquer somnolence ou vertiges.	Méthode de calcul.

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Date d'exécution: 14 août 2024

Date d'édition: 14 oct. 2024

Version: 2



## 618 Alfa Nettoyant pour pistolet en aérosol

### 2.2. Éléments d'étiquetage

Étiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Pictogrammes des risques:



GHS07

Point d'exclamation



GHS02

Flamme

Mention d'avertissement: Danger

Composant(s) déterminant la classification de danger pour l'étiquetage:

acetone

#### Consignes en cas de risques physiques

H222	Aérosol extrêmement inflammable.
H229	Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur.

#### Consignes en cas de risques pour la santé

H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H336	Peut provoquer somnolence ou vertiges.

#### Informations supplémentaires sur les dangers

EUH066	L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.
--------	--

#### Conseils de prudence

P101	En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.
P102	Tenir hors de portée des enfants.

#### Conseils de prudence Prévention

P210	Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.
P211	Ne pas vaporiser sur une flamme nue ou sur toute autre source d'ignition.
P251	Ne pas perforer, ni brûler, même après usage.
P280	Porter des gants de protection/des vêtements de protection et un équipement de protection des yeux/du visage.

#### Conseils de prudence Réaction

P304 + P340	EN CAS D'INHALATION: transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.
P305 + P351 + P338	EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

#### Conseils de prudence Stockage

P410 + P412	Protéger du rayonnement solaire. Ne pas exposer à une température supérieure à 50 °C/122 °F.
-------------	--

#### Conseils de prudence Evacuation

P501	Éliminer le contenu et le récipient conformément à toutes les législations locales, régionales, nationales et internationales.
------	--

### 2.3. Autres dangers

Aucune donnée disponible

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Date d'exécution: 14 août 2024

Date d'édition: 14 oct. 2024

Version: 2



## 618 Alfa Nettoyant pour pistolet en aérosol

### RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

#### 3.2. Mélanges

##### Composants dangereux / Impuretés dangereuses / Stabilisateurs:

Identificateurs produit	Nom de la substance Classification selon règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]	Concentration
n°CAS: 67-64-1 N°CE: 200-662-2 Numéro d'index: 606-001-00-8 Numéro d'enregistrement REACH: 01-2119471330-49	<b>acetone</b> Eye Irrit. 2 (H319), Flam. Liq. 2 (H225), STOT SE 3 (H336)   Danger EUH066 <b>Estimation de la toxicité aiguë</b> ETA (par voie orale) 5 800 mg/kg ETA (dermique) 20 000 mg/kg ETA (inhalation, vapeur) 76 mg/L	65 – 70 %
n°CAS: 115-10-6 N°CE: 204-065-8 Numéro d'enregistrement REACH: 01-2119472128-37	<b>dimethyl ether</b> Flam. Gas 1A (H220), Press. Gas (Comp.) (H280)  Danger <b>Estimation de la toxicité aiguë</b> ETA (inhalation, gaz) = 164 000 ppmV ETA (inhalation, vapeur) 309 mg/L	25 – 30 %
n°CAS: 124-38-9 N°CE: 204-696-9	<b>carbon dioxide</b> Substance pour laquelle s'applique une valeur limite d'exposition professionnelle communautaire.	1 – 5 %

Texte des phrases H- et EUH: voir section 16.

### RUBRIQUE 4: Premiers secours

#### 4.1. Description des mesures de premiers secours

##### Informations générales:

En cas d'accident ou de malaise, consulter immédiatement un médecin (si possible lui montrer l'étiquette). Éloigner la victime de la zone dangereuse. Enlever les vêtements souillés, imprégnés. En cas de perte de conscience avec respiration intacte placer la victime dans une position latérale de sécurité et consulter un médecin. Ne pas laisser la victime sans surveillance.

##### En cas d'inhalation:

Veiller à un apport d'air frais. En cas d'irritation des voies respiratoires, consulter un médecin. Consulter un médecin en cas de malaise.

##### En cas de contact avec la peau:

Après contact avec la peau, se laver immédiatement et abondamment avec eau et savon. En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: consulter un médecin. Enlever immédiatement les vêtements contaminés.

##### Après contact avec les yeux:

En cas de contact avec les yeux, paupière ouverte rincer immédiatement à l'eau courante 10 à 15 minutes et consulter un ophtalmologiste.

##### En cas d'ingestion:

Rincer la bouche. Faire boire 1 verre d'eau en grandes quantités par petites gorgées (effet de dilution). Consulter un médecin en cas de malaise.

##### Protection individuelle du premier sauveteur:

Utiliser un équipement de protection personnel.

#### 4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Lésions oculaires graves/irritation oculaire État semi-conscient Vertiges

#### 4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement symptomatique.

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Date d'exécution: 14 août 2024

Date d'édition: 14 oct. 2024

Version: 2



## 618 Alfa Nettoyant pour pistolet en aérosol

### RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

#### 5.1. Moyens d'extinction

##### Moyens d'extinction appropriés:

Jet d'eau pulvérisée mousse résistante à l'alcool Poudre d'extinction Dioxyde de carbone (CO2)

#### 5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Combustible

##### Produits de combustion dangereux:

En cas d'incendie: Gaz/vapeurs, toxique

#### 5.3. Conseils aux pompiers

Porter un appareil respiratoire autonome et une combinaison de protection contre les substances chimiques.

#### 5.4. Indications diverses

L'eau d'extinction contaminée doit être collectée à part. Ne pas l'évacuer dans la canalisation publique ni dans des plans d'eau.

### RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

#### 6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

##### 6.1.1. Pour les non-secouristes

##### Mesures de précautions individuelles:

Evacuer les personnes en lieu sûr. Assurer une aération suffisante.

##### Équipement de protection:

Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.

##### 6.1.2. Pour les secouristes

##### Protection individuelle:

Protection individuelle: voir rubrique 8

#### 6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes.

#### 6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Aucune donnée disponible

#### 6.4. Référence à d'autres rubriques

Maniement sûr: voir rubrique 7 Protection individuelle: voir rubrique 8 Evacuation: voir rubrique 13

#### 6.5. Indications diverses

Utiliser un récipient approprié pour éviter toute contamination du milieu ambiant.

### RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

#### 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

##### Mesures de protection

##### Précautions de manipulation:

Utiliser un équipement de protection individuel (voir rubrique 8). S'assurer d'une ventilation suffisante et d'une aspiration ponctuelle au niveau des points critiques.

##### Mesures de protection incendie:

Ne pas vaporiser sur des flammes ou des objets incandescents. Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles - Ne pas fumer. Prendre des mesures de précaution contre les décharges électrostatiques. Précaution! Récipient sous pression. Protéger du rayonnement solaire. Ne pas exposer à une température supérieure à 50 °C.

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Date d'exécution: 14 août 2024

Date d'édition: 14 oct. 2024

Version: 2



## 618 Alfa Nettoyant pour pistolet en aérosol

### Notice explicative sur l'hygiène industrielle générale

Ne pas manger, boire, fumer ni priser pendant l'utilisation. Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements.

### 7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités

#### Mesures techniques et conditions de stockage:

Conserver les récipients bien fermés dans un endroit frais bien ventilé.

#### Demandes d'aires de stockage et de récipients:

Conserver uniquement dans le récipient d'origine dans un endroit frais et bien ventilé.

#### Classe de stockage (TRGS 510, Allemagne): 2B – Emballages pour aérosol et briquets

#### Autres indications relatives aux conditions de stockage:

Conserver les récipients bien fermés dans un endroit frais bien ventilé.

### 7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Aucune donnée disponible

## RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

### 8.1. Paramètres de contrôle

#### 8.1.1. Valeurs limites au poste de travail

Type de valeur limite (pays d'origine)	Nom de la substance	① valeur limite au poste de travail à long terme ② Valeur limite au poste de travail à court terme ③ Valeur momentanée ④ Procédé de surveillance ou d'observation. ⑤ Remarque
IOELV (EU)	<b>acetone</b> n°CAS: 67-64-1 N°CE: 200-662-2	① 500 ppm (1 210 mg/m <sup>3</sup> )
VRC (FR)	<b>acetone</b> n°CAS: 67-64-1 N°CE: 200-662-2	① 500 ppm (1 210 mg/m <sup>3</sup> ) ② 1 000 ppm (2 420 mg/m <sup>3</sup> )
IOELV (EU)	<b>dimethyl ether</b> n°CAS: 115-10-6 N°CE: 204-065-8	① 1 000 ppm (1 920 mg/m <sup>3</sup> )
VRI (FR) à partir de 3 mai 2021	<b>dimethyl ether</b> n°CAS: 115-10-6 N°CE: 204-065-8	① 1 000 ppm (1 920 mg/m <sup>3</sup> )
VRI (FR) à partir de 3 mai 2021	<b>carbon dioxide</b> n°CAS: 124-38-9 N°CE: 204-696-9	① 5 000 ppm (9 000 mg/m <sup>3</sup> )
IOELV (EU)	<b>carbon dioxide</b> n°CAS: 124-38-9 N°CE: 204-696-9	① 5 000 ppm (9 000 mg/m <sup>3</sup> )

#### 8.1.2. Valeurs limites biologiques

Aucune donnée disponible

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Date d'exécution: 14 août 2024

Date d'édition: 14 oct. 2024

Version: 2



## 618 Alfa Nettoyant pour pistolet en aérosol

### 8.1.3. Valeurs de référence DNEL/PNEC

Nom de la substance	DNEL valeur	① DNEL type ② Voie d'exposition
<b>acetone</b> n°CAS: 67-64-1 N°CE: 200-662-2	1 210 mg/m <sup>3</sup>	① DNEL salarié ② Long terme – inhalation, effets systémiques
<b>acetone</b> n°CAS: 67-64-1 N°CE: 200-662-2	200 mg/m <sup>3</sup>	① DNEL Consommateur ② Long terme – inhalation, effets systémiques
<b>acetone</b> n°CAS: 67-64-1 N°CE: 200-662-2	2 420 mg/m <sup>3</sup>	① DNEL salarié ② Aiguë – inhalation, effets systémiques
<b>acetone</b> n°CAS: 67-64-1 N°CE: 200-662-2	186 mg/kg	① DNEL salarié ② Long terme – cutanée, effets systémiques
<b>acetone</b> n°CAS: 67-64-1 N°CE: 200-662-2	62 mg/kg	① DNEL Consommateur ② Long terme – cutanée, effets systémiques
<b>acetone</b> n°CAS: 67-64-1 N°CE: 200-662-2	62 mg/kg	① DNEL Consommateur ② Long terme – orale, effets systémiques
<b>dimethyl ether</b> n°CAS: 115-10-6 N°CE: 204-065-8	1 894 mg/m <sup>3</sup>	① DNEL salarié ② Long terme – inhalation, effets systémiques
<b>dimethyl ether</b> n°CAS: 115-10-6 N°CE: 204-065-8	471 mg/m <sup>3</sup>	① DNEL Consommateur ② Long terme – inhalation, effets systémiques

Nom de la substance	PNEC Valeur	① PNEC type
<b>acetone</b> n°CAS: 67-64-1 N°CE: 200-662-2	10,6 mg/L	① PNEC Eaux, Eau douce
<b>acetone</b> n°CAS: 67-64-1 N°CE: 200-662-2	1,06 mg/L	① PNEC Eaux, Eau de mer
<b>acetone</b> n°CAS: 67-64-1 N°CE: 200-662-2	3,04 mg/kg	① PNEC sédiment, eau douce
<b>acetone</b> n°CAS: 67-64-1 N°CE: 200-662-2	30,4 mg/kg	① PNEC sédiment, eau de mer
<b>acetone</b> n°CAS: 67-64-1 N°CE: 200-662-2	29,5 mg/L	① PNEC terre
<b>dimethyl ether</b> n°CAS: 115-10-6 N°CE: 204-065-8	0,155 mg/L	① PNEC Eaux, Eau douce
<b>dimethyl ether</b> n°CAS: 115-10-6 N°CE: 204-065-8	0,016 mg/L	① PNEC Eaux, Eau de mer
<b>dimethyl ether</b> n°CAS: 115-10-6 N°CE: 204-065-8	0,681 mg/L	① PNEC sédiment, eau douce
<b>dimethyl ether</b> n°CAS: 115-10-6 N°CE: 204-065-8	0,069 mg/L	① PNEC sédiment, eau de mer

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Date d'exécution: 14 août 2024

Date d'édition: 14 oct. 2024

Version: 2



## 618 Alfa Nettoyant pour pistolet en aérosol

Nom de la substance	PNEC Valeur	① PNEC type
dimethyl ether n°CAS: 115-10-6 N°CE: 204-065-8	0,45 mg/L	① PNEC terre
dimethyl ether n°CAS: 115-10-6 N°CE: 204-065-8	1,549 mg/L	① PNEC eaux, libération périodique

### 8.2. Contrôles de l'exposition

#### 8.2.1. Contrôles techniques appropriés

Aucune donnée disponible

#### 8.2.2. Protection individuelle



##### Protection yeux/visage:

Lunettes avec protections sur les côtés EN 166

##### Protection de la peau:

Porter les gants de protection homologués EN ISO 374 Il est conseillé de demander au fabricant des précisions concernant la tenue aux agents chimiques des gants de protection susmentionnés pour des applications spécifiques. Si les gants doivent être réutilisés, les nettoyer avant de les retirer et les conserver dans un endroit bien ventilé.

##### Protection respiratoire:

Une protection respiratoire est nécessaire lors de: dépassement de la valeur limite

#### 8.2.3. Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

Aucune donnée disponible

## RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

### 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

#### Aspect

Forme: Aérosol

Couleur: incolore

Odeur: Charakteristisch

inflammabilité: Oui

#### Données de sécurité

Paramètre	Valeur	à °C	① Méthode ② Remarque
pH	Aucune donnée disponible		
Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition	55,8 – 56,6 °C		
Point éclair	< -18 °C		
Taux d'évaporation	Aucune donnée disponible		
Température d'auto-inflammation	465 °C		
Limites supérieures/inférieures d'inflammabilité ou limites d'explosivité	2,6 – 13 Vol-%		
Pression de vapeur	233 hPa	20 °C	
Densité	0,79 g/cm <sup>3</sup>	20 °C	
Densité apparente	non applicable		

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Date d'exécution: 14 août 2024

Date d'édition: 14 oct. 2024

Version: 2



## 618 Alfa Nettoyant pour pistolet en aérosol

Paramètre	Valeur	à °C	① Méthode ② Remarque
Solubilité dans l'eau	complètement miscible		

### 9.2. Autres informations

#### 9.2.1. Informations concernant les classes de danger physique

##### Aérosols:

Aérosol extrêmement inflammable. Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur.

## RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

### 10.1. Réactivité

Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur. Aérosol extrêmement inflammable.

### 10.2. Stabilité chimique

Des réactions dangereuses ne se produisent pas si utilisé et stocké correctement.

### 10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Des produits de réaction dangereux ne sont pas connus.

### 10.4. Conditions à éviter

Aucune information supplémentaire et pertinente disponible.

### 10.5. Matières incompatibles

Aucune information supplémentaire et pertinente disponible.

### 10.6. Produits de décomposition dangereux

Gaz/vapeurs, toxique

## RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

### 11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

<b>acetone</b> n°CAS: 67-64-1 N°CE: 200-662-2
<b>DL50 par voie orale:</b> 5 800 mg/kg (Rat)
<b>DL50 dermique:</b> 20 000 mg/kg (Lapin)
<b>CL50 Toxicité inhalatrice aiguë (vapeur):</b> 76 mg/L 4 h (Rat)
<b>dimethyl ether</b> n°CAS: 115-10-6 N°CE: 204-065-8
<b>CL50 Toxicité inhalatrice aiguë (gaz):</b> =164 000 ppmV 4 h (Rat)
<b>CL50 Toxicité inhalatrice aiguë (vapeur):</b> 309 mg/L 4 h (Rat)

#### Toxicité orale aiguë:

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

#### Toxicité dermique aiguë:

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

#### Toxicité inhalatrice aiguë:

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

#### Corrosion cutanée/irritation cutanée:

L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

#### Lésions oculaires graves/irritation oculaire:

Provoque une sévère irritation des yeux.

#### Sensibilisation respiratoire ou cutanée:

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

#### Mutagénicité sur les cellules germinales:

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Date d'exécution: 14 août 2024

Date d'édition: 14 oct. 2024

Version: 2



## 618 Alfa Nettoyant pour pistolet en aérosol

### Cancérogénicité:

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

### Toxicité pour la reproduction:

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

### Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) — exposition unique:

Peut provoquer somnolence ou vertiges.

### Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition répétée:

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

### Danger par aspiration:

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

### Informations complémentaires:

Aucune donnée disponible

### 11.2. Informations sur les autres dangers

Aucune donnée disponible

## RUBRIQUE 12: Informations écologiques

### 12.1. Toxicité

<b>acetone</b> n°CAS: 67-64-1 N°CE: 200-662-2
<b>CL50:</b> >100 mg/L (poisson)
<b>CE50:</b> 8 300 mg/L (Daphnia magna)
<b>NOEC:</b> >10 – <100 mg/L
<b>IC<sub>50</sub>:</b> >100 mg/L (Algues/plantes aquatiques)
<b>dimethyl ether</b> n°CAS: 115-10-6 N°CE: 204-065-8
<b>CL50:</b> >4 000 mg/L 4 d (poisson, Poecilia reticulata (Guppy))
<b>CE50:</b> >4 000 mg/L 2 d (Daphnia magna)

### 12.2. Persistance et dégradabilité

<b>acetone</b> n°CAS: 67-64-1 N°CE: 200-662-2
<b>Biodégradation:</b> Oui, rapide
<b>dimethyl ether</b> n°CAS: 115-10-6 N°CE: 204-065-8
<b>Biodégradation:</b> Difficilement biodégradable.

### 12.3. Potentiel de bioaccumulation

<b>acetone</b> n°CAS: 67-64-1 N°CE: 200-662-2
<b>Log K<sub>OW</sub>:</b> -0,24
<b>dimethyl ether</b> n°CAS: 115-10-6 N°CE: 204-065-8
<b>Log K<sub>OW</sub>:</b> 0,07

### 12.4. Mobilité dans le sol

Aucune donnée disponible

### 12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

<b>acetone</b> n°CAS: 67-64-1 N°CE: 200-662-2
<b>Résultats des évaluations PBT et vPvB:</b> —
<b>dimethyl ether</b> n°CAS: 115-10-6 N°CE: 204-065-8
<b>Résultats des évaluations PBT et vPvB:</b> —
<b>carbon dioxide</b> n°CAS: 124-38-9 N°CE: 204-696-9
<b>Résultats des évaluations PBT et vPvB:</b> —

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Date d'exécution: 14 août 2024

Date d'édition: 14 oct. 2024

Version: 2



## 618 Alfa Nettoyant pour pistolet en aérosol

### 12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien

Aucune donnée disponible

### 12.7. Autres effets néfastes

Aucune donnée disponible

## RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

### 13.1. Méthodes de traitement des déchets

#### 13.1.1. Élimination du produit/de l'emballage

Code de déchet/désignations des déchets selon code EAK/AVV

Code des déchets conditionnement

16 05 04 *	Gaz en récipients à pression (y compris les halons) contenant des substances dangereuses
------------	--

\*: Soumis à une documentation.

### Solutions pour traitement des déchets

#### Élimination appropriée / Produit:

Pour l'élimination des déchets, contacter le service agréé de traitement des déchets compétent.

## RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

Transport par voie terrestre (ADR/RID)	Transport par voie fluviale (ADN)	Transport maritime (IMDG)	Transport aérien (ICAO-TI / IATA-DGR)
<b>14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification</b>			
UN 1950	UN 1950	UN 1950	UN 1950
<b>14.2. Nom d'expédition des Nations unies</b>			
AÉROSOLS	AÉROSOLS	AEROSOLS	AEROSOLS
<b>14.3. Classe(s) de danger pour le transport</b>			
 2.1	 2.1	 2.1	 2.1
<b>14.4. Groupe d'emballage</b>			
		-	
<b>14.5. Dangers pour l'environnement</b>			
Non	Non	Non	Non
<b>14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur</b>			
<b>Dispositions particulières:</b> 190   327   344   625 <b>Quantité limitée (LQ):</b> 1 L <b>Quantités exceptées (EQ):</b> E0 <b>Code de classification:</b> 5F <b>Code de restriction en tunnel:</b> (D)	<b>Dispositions particulières:</b> 190   327   344   625 <b>Quantité limitée (LQ):</b> 1 L <b>Quantités exceptées (EQ):</b> E0 <b>Code de classification:</b> 5F	<b>Dispositions particulières:</b> 63   190   277   327   344   381   959 <b>Quantité limitée (LQ):</b> Siehe SV277 <b>Quantités exceptées (EQ):</b> E0 <b>Numéro EmS:</b> F-D, S-U	<b>Dispositions particulières:</b> A145   A167 <b>Quantité limitée (LQ):</b> Y203 <b>Quantités exceptées (EQ):</b> E0

### 14.7. Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Aucune donnée disponible

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Date d'exécution: 14 août 2024

Date d'édition: 14 oct. 2024

Version: 2



## 618 Alfa Nettoyant pour pistolet en aérosol

### RUBRIQUE 15: Informations réglementaires

#### 15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

##### 15.1.1. Réglementations EU

###### Autres réglementations (UE):

Catégories de danger:

- P3a «Aérosols inflammables» de la catégorie 1 ou 2 contenant des gaz de la catégorie 1 ou 2 ou des liquides inflammables de la catégorie 1.

Substances dangereuses explicitement mentionnées:

- Gaz liquéfiés inflammables, catégorie 1 ou 2 (y compris gaz de pétrole liquéfié) et gaz naturel

###### Directive n° 2004/42/CE relative à la limitation des émissions de COV dues à l'utilisation de solvants organiques dans les vernis et peintures:

Teneur en composés organiques volatils (COV) en pourcentage pondéral: 96 pds %

##### 15.1.2. Directives nationales

Aucune donnée disponible

#### 15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été effectuée pour les substances de ce mélange.

### RUBRIQUE 16: Autres informations

#### 16.1. Indications de changement

Aucune donnée disponible

#### 16.2. Abréviations et acronymes

ACGIH	Conférence américaine des hygiénistes industriels gouvernementaux
ADN	Accord européen relatif au transport international des marchandises par voies de navigation intérieures
ADR	Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par route
CAS	Chemical Abstracts Service
CE50	concentration efficace 50%
CLP	Classification, étiquetage et emballage
DIN	Institut allemand de normalisation
DNEL	dose dérivée sans effet
EN	Norme européenne
ES	Exposure scenario
IC <sub>50</sub>	Concentration inhibitrice 50%
ICAO	Organisation de l'aviation civile internationale
IMDG	Marchandises dangereuses dans le transport maritime international
IMO	International Maritime Organization
ISO	International Standards Organisation
LC <sub>50</sub>	Concentration létale médiane
LD <sub>50</sub>	Dose létale 50%
MAK	concentration maximale admissible aux postes de travail (CH)
NFPA	Association nationale de protection contre l'incendie
NIOSH	Institut national pour la sécurité et la santé au travail
NOEC	Concentration sans effet observé
OEL	Valeur limite d'exposition
OSHA	Administration de la sécurité et de la santé au travail

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Date d'exécution: 14 août 2024

Date d'édition: 14 oct. 2024

Version: 2



## 618 Alfa Nettoyant pour pistolet en aérosol

PBT	persistant, bioaccumulable et toxique
PNEC	Concentration prédite sans effet
REACH	Enregistrement, évaluation, autorisation et restriction des substances chimiques
RID	Règlement concernant le transport international ferroviaire de marchandises dangereuses
TRGS	Technische Regeln für Gefahrstoffe
UN	Organisation des Nations unies
ZNS	système nerveux central

### 16.3. Références littéraires et sources importantes des données

Aucune donnée disponible

### 16.4. Classification de mélanges et méthode d'évaluation utilisée selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Classes de risques et catégories des risques	Mentions de danger	Procédure de classification
Aérosols ( <i>Aerosol 1</i> )	H222; H229: Aérosol extrêmement inflammable. Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur.	D'après les données d'essais.
Lésions oculaires graves/irritation oculaire ( <i>Eye Irrit. 2</i> )	H319: Provoque une sévère irritation des yeux.	Méthode de calcul.
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) — exposition unique ( <i>STOT SE 3</i> )	H336: Peut provoquer somnolence ou vertiges.	Méthode de calcul.

### 16.5. Liste des mentions de danger et/ou des mises en garde pertinentes des sections 2 à 15

Mentions de danger	
H220	Gaz extrêmement inflammable.
H225	Liquide et vapeurs très inflammables.
H280	Contient un gaz sous pression; peut exploser sous l'effet de la chaleur.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H336	Peut provoquer somnolence ou vertiges.

  

Informations supplémentaires sur les dangers	
EUH066	L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

### 16.6. Indications de stage professionnel

Aucune donnée disponible

### 16.7. Indications diverses

Aucune donnée disponible